

Il mesure l'amiante dans l'air durant les travaux

Un laboratoire de prélèvement d'air sur des chantiers de désamiantage est inauguré zone de Brais. Au vu de l'importance du marché, 70 autres franchises devraient ouvrir d'ici 2021.

L'entreprise

Spécialiste de la mesure d'amiante dans l'air, l'entreprise Ouest contrôle environnement ouvre une 7^e franchise. Le premier sur le bassin nazairien à bénéficier de cette exclusivité est Olivier Mahé, représentant d'OCE à Saint-Nazaire et gérant d'Omégatlantic.

Interdite depuis 1997 en France, l'amiante est présente dans plus de 3 000 matériaux de construction. « **Un diagnostic est obligatoire**, explique le représentant commercial, **en cas de travaux de déconstruction sur un bâtiment antérieur à cette date.** »

Pompes à filtrer

Le code de la santé publique a répertorié trois listes de produits amiantés. Outre de nombreux matériaux incriminés, il prend en compte des produits difficilement détectables tels que les joints et colles.

Spécialisé depuis 13 ans dans le diagnostic technique immobilier, Olivier Mahé peut désormais procéder à des prélèvements d'air. Il a obtenu le feu vert du comité français d'accréditation. Son entreprise de 250 m², zone de Brais, vient d'être inaugurée.

« **Nous intervenons en accompagnement des sociétés de désamiantage**, précise-t-il. **Les prélèvements d'air obligatoires se font avant, pendant, et après la période de travaux, pour une durée de 4 h à 24 h.** »

Pour ces opérations, l'entreprise dispose de pompes à filtrer. Ces appareils agissent comme un aspirateur en filtrant 10 000 litres d'air par 24 heures. Les particules d'amiante sont déposées sur un filtre, lequel est ensuite expédié dans une entreprise indépendante pour être analysé.

« **Nous avons deux types de pompes, en fonction de l'ampleur des**



Olivier Mahé vient d'ouvrir Omégatlantic, un laboratoire de prélèvement d'air en Presqu'île, zone de Brais.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

travaux, explique Olivier Mahé. **L'une accompagne l'opérateur durant le retrait d'amiante. La seconde est posée à proximité du chantier.** »

Lors de l'intervention, l'opérateur dispose d'un équipement de protection complet jetable et d'un masque de ventilation assistée. La pose d'un appareil pour ces trois opérations d'analyse s'élève à 2 500 €. En fonc-

tion de la durée et de l'importance du chantier, le coût de l'opération peut monter jusqu'à 50 000 €.

« **L'amiante est la première cause de mortalité au travail**, explique le syndicat du retrait et du traitement de l'amiante. **On évalue à plus de 800 millions d'euros par an le marché français du désamiantage.** »

« **On a mis de l'amiante dans les**

bâtiments durant plus d'un siècle, explique Serge Bruneaud, fondateur du groupe OCE. **Il faudra au moins autant de temps pour régler le problème.** » L'entreprise envisage d'ouvrir 70 franchises d'ici 2021.

Michel GODIN.